

AVIS DE MODIFICATION D'UN CONTRAT D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC DE SNCF GARES & CONNEXIONS

Gare de Paris Gare du Nord (75010)

La convention d'occupation signée le 5/03/2024 entre SNCF Gares & Connexions et la société AMANTEA pour une durée de 12 ans, pour l'occupation d'un emplacement commercial dédié à/aux activité(s) listé(es) ci-après a fait l'objet de l'avenant n° 2 signé en date du 23 JANVIER 2025.

activité principale de « Restauration sur place, à emporter ou en livraison, débit de boissons »

activité accessoire de « Vente de produits d'épicerie fine et de produits dérivés de la marque IT ou STRADA »

Cet avenant, dont l'objet est d'étendre la durée de la franchise de redevance pendant travaux, de décider de la prise en charge de certains travaux et de modifier la redevance, peut être consulté, dans le respect des secrets protégés par la loi, auprès de la société Retail & Connexions – 16, avenue d'Ivry – 75013 PARIS.

Cet avenant peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis, auprès du tribunal administratif de Paris.